

LE PATRIMOINE RELIGIEUX DANS L'ESPACE PUBLIC

Olivier Bauer

Dernière version « auteur » de l'article :

Bauer, O. (2010). Le patrimoine religieux dans l'espace public. *Vivre et célébrer*, 44 (202), 15-20.

On a l'habitude d'associer spontanément patrimoine et bâtiment, patrimoine religieux et église. Ce qui est juste, mais réducteur. Le patrimoine, ce n'est pas seulement le patrimoine monumental, mais aussi le patrimoine vernaculaire ; ce n'est pas seulement les artefacts matériels, mais aussi les artefacts immatériels ; ce n'est pas seulement des biens de valeur que possède un propriétaire, mais aussi des biens symboliques, sans valeur marchande, qui restent indivis ; enfin, ce n'est pas seulement le patrimoine — « ce qui vient du père » — mais aussi le patrimoine — « ce qui vient de la mère ».

Pour élargir la réflexion à l'ensemble du patrimoine religieux, j'évoquerai donc ici tour à tour trois artefacts du patrimoine religieux du Québec — l'église, le crucifix et l'hostie — qui chacun entretiennent un rapport particulier à l'espace public. Plutôt que d'apporter des réponses, j'orienterai la réflexion autour de trois questions, une pour chacun des artefacts. L'essentiel de mes réflexions provient de deux cours que je donne à la Faculté de théologie et des sciences de religions de l'Université de Montréal : *SRL 6330. Religion, art et patrimoine* (cycles supérieurs, 3 crédits) et *SRL2524, Patrimoine religieux du Québec* (1^{er} Cycle, 3 crédits). Elles ont donc été nourries par les remarques et les travaux des étudiants que je remercie vivement.

1. L'église et la question de son usage approprié

C'est évidemment l'église — construite géographiquement ou symboliquement au milieu du village — qui témoigne le plus clairement de la présence de l'Église dans l'espace public.

Tournée à la fois vers l'intérieur et vers l'extérieur, elle suggère aux fidèles, aux visiteurs comme aux passants, l'existence de Dieu, sa présence dans le monde, sa fonction dans l'existence. Mais, par son emplacement, par sa taille, par son style, par son architecture, elle dit aussi en quel Dieu elle croit, elle dit encore quelque chose de l'Église qui l'a bâtie, elle transmet quelque chose de sa foi, de son histoire,

Olivier Bauer – olivier.bauer@unil.ch

Institut lémanique de théologie pratique – Faculté de théologie et de sciences des religions

Université de Lausanne (Suisse)

de ses symboles, de ses désirs, de ses préférences, de ses ambitions, de ses goûts, de ses références, de ses rêves. Elle montre à l'extérieur un peu de ce qui se passe à l'intérieur.

Mais dans le contexte actuel, celui d'une déchristianisation lente, mais constante de la société québécoise, il arrive que l'église donne aussi à voir le déclin de l'Église qui la possède et qui l'anime, le déclin de la foi qui a donné à une communauté la force et les moyens de la bâtir. Et l'on voit des Églises vendre leurs églises, des congrégations vendre leurs couvents. On peut le regretter. Mais il faut être réaliste. Dans le contexte actuel de déchristianisation, les Églises peinent et souffrent à conserver — lisez « à financer l'entretien » — de toutes leurs églises, des bâtiments qui paraissent aujourd'hui souvent démesurés. Quand une église ne répond plus aux besoins de la communauté, la vente paraît parfois nécessaire, mais parce qu'elle est douloureuse et définitive, cette solution ne devrait être retenue qu'un dernier recours.

Pour que leurs églises continuent à témoigner de leur foi au cœur de l'espace public, les Églises pourraient d'abord essayer de les réanimer, de les revivifier. Première possibilité, conserver aux églises un usage cultuel et spécialiser une église pour un type de célébration ou un type de public : méditation en semaine à midi pour les gens qui travaillent en ville ; culte à partir d'un tableau ou d'une cantate de Bach ; célébration œcuménique ou interreligieuse, etc. Deuxième possibilité, réaffecter l'église pour offrir d'autres services pastoraux ou ecclésiaux : formation théologique, expositions et spectacles à teneur évangélique, accueil, entraide, écoute, pèlerinage, tourisme religieux, etc. Troisième possibilité, ouvrir l'église à d'autres : héberger les bureaux d'organismes sociocommunautaires, offrir une salle de réunion aux gens du quartier ; proposer des salles de répétition ou des ateliers pour des artistes, etc. Enfin, quatrième possibilité, rentabiliser l'église en louant les locaux à celles et ceux qui ont le moyen de les payer à un juste prix : garderie, magasin, avocats, restaurants, etc. Les quatre possibilités ne s'excluent évidemment pas l'une l'autre. Elles offrent l'avantage de laisser à l'Église la propriété de son bâtiment et lui laissent la possibilité d'imaginer d'autres usages quand le contexte aura changé.

Mais parfois, le temps presse et la réalité ne laisse pas toujours de choix. Les Églises doivent parfois se débarrasser de l'une de leurs églises. Elles donnent alors les bâtiments ou les vendent dans le meilleur des cas. Et c'est le nouveau propriétaire qui décide alors de l'affectation. Deux questions se posent immédiatement : à qui vendre ? Doit-on tenir compte de l'utilisation future de l'église ou doit-on chercher le meilleur prix ? Je n'ai pas de réponse à ces deux questions, mais elles ne sont pas anodines, elles peuvent provoquer de vifs débats. J'envisage trois cas différents. Premier cas, les confier à des organismes publics pour qu'ils les mettent à la disposition du public. C'est une solution que les Églises privilégient, lorsque c'est possible. Et l'église devient alors un musée, une salle de concert, une

université, une bibliothèque, une résidence pour personnes âgées, etc. Ce sont des usages que l'on estime en général appropriés, parce qu'ils correspondent — au moins un peu — aux désirs de ceux qui les avaient construits, puisqu'ils prolongent — au moins un peu — certains aspects de la mission que les Églises se donnent. Deuxième possibilité, bien plus rentable, vendre l'Église à des promoteurs privés qui les transforment en logements, en librairie, en restaurant ou même — oui, cela existe ! — en salles d'escalade. On est évidemment là bien loin de la fonction religieuse et sociale des églises. Enfin, troisième possibilité, les églises sont parfois rachetées par d'autres confessions ou d'autres religions qui en font leurs propres lieux de culte, moyennant quelques aménagements.

Chacun jugera si ces différents usages sont appropriés ou non. Il est évident que certains ont le mérite de renforcer la présence de l'Église dans l'espace public et que d'autres témoignent surtout de son effacement. Mais même la rentabilisation ou la vente d'une église ne me paraissent pas a priori inappropriées. Le tout est de savoir ce que l'Église fait avec l'argent ainsi recueilli. L'usage sera approprié pour peu que l'argent soit dépensé conformément aux exigences de l'Évangile.

2. Le crucifix de l'Assemblée nationale et la question de son sens religieux

Pour élargir la notion de patrimoine, je m'arrête maintenant sur une œuvre d'art. Attention, il ne s'agit pas de n'importe quelle œuvre d'art, il s'agit d'un crucifix. Et il ne s'agit pas de n'importe quel crucifix, il s'agit de celui qui trône dans le salon bleu de l'Assemblée nationale du Québec, juste au-dessus du fauteuil de son président !

Pour bien comprendre son sens et sa fonction au cœur de cet espace public, il m'apparaît opportun d'apporter quelques notes historiques. Ce crucifix n'a pas été installé par l'Église catholique, mais par Maurice Duplessis fraîchement élu Premier Ministre en octobre 1936¹. Par ce geste éminemment symbolique, il voulait clairement indiquer qu'il subordonnait l'espace public à l'Église catholique. Maurice Duplessis avait accroché un second crucifix dans le salon rouge de l'Assemblée, celui du Conseil législatif, un crucifix qui a été retiré depuis. Le crucifix actuel n'est pas le crucifix original. Celui-ci a été remplacé en 1982 par une œuvre originale en acajou, en bronze et en acier martelé, réalisée de Romuald Dion, un artisan de Saint-Hubert.

Cet artefact du patrimoine religieux n'a pas été produit par une Église et sa présence dans l'espace public

¹ Voir l'article de Jacques Rouillard : « Le crucifix de l'Assemblée nationale ». *Le Devoir*, 27 janvier 2007. Disponible sur <http://www.ledevoir.com/non-classe/128878/le-crucifix-de-l-assemblee-nationale> (page consultée le 8 février 2010).

résulte d'une décision du pouvoir politique. Son éventuel retrait dépendrait aussi du pouvoir politique. Mais le 22 mai 2008, le jour même du dépôt du rapport de la commission Bouchard-Taylor sur les accommodements raisonnables, l'Assemblée nationale décidait de conserver « son » crucifix en acceptant à l'unanimité une motion déposée par Jean Charest : « Que l'Assemblée nationale réitère sa volonté de promouvoir la langue, l'histoire, la culture et les valeurs de la nation québécoise, favorise l'intégration de chacun à notre nation dans un esprit d'ouverture et de réciprocité et témoigne de son attachement à notre patrimoine religieux et historique représenté par le crucifix de notre Salon bleu et nos armoiries ornant nos institutions »².

Je ne me permettrai pas de dire pas ce qu'il convient de faire de ce crucifix. Mais pour nourrir la réflexion, j'aimerais souligner quelques arguments pour ou contre le maintien de ce crucifix, en m'inspirant d'une démarche que j'utilise avec les étudiant·e·s³.

On peut utiliser des arguments culturels et plaider pour le maintien du crucifix. Après tout, il est là depuis plus de soixante ans et il fait maintenant partie de la mémoire québécoise. Objet d'art plus que symbole de foi, il aurait depuis longtemps perdu son statut religieux pour devenir un artefact culturel, qui dit quelque chose de l'histoire du Québec. Mais à l'inverse, on peut exiger le retrait du crucifix pour des raisons tout autant culturelles. Parce que le Québec d'aujourd'hui n'est plus le Québec des années 30, parce que le gouvernement est laïc et que la société est de plus en plus multireligieuse, il faudrait le retirer pour que l'État ne paraisse pas partisan.

Mais on peut évoquer des motifs religieux et demander son maintien. Parce que la très grande majorité des Québécois·e·s se réclament encore du catholicisme, parce que le catholicisme qui a façonné le Québec tout au long de ses quatre cents ans d'histoire, parce que les valeurs du christianisme inspirent encore les principes et les lois de la société québécoise — et bon nombre des élus —, il garderait toute sa pertinence dans ce lieu du pouvoir. Enfin, et c'est la position qui me paraît la plus intéressante, on peut vouloir le retrait du crucifix pour des motifs religieux. Qu'on y songe est-il acceptable que le

² Motion sans préavis proposée par le Premier ministre Jean Charest et adoptée sans débat et à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec le jeudi 22 mai 2008. Disponible sur le site de l'Assemblée nationale : http://www.assnat.qc.ca/FRA/38legislature1/Debats/journal/ch/080522.htm#_Toc199311996 (page consultée le 3 février 2010).

³ Concrètement, je répartiss les étudiant·e·s au hasard en quatre groupes, chacun devant défendre l'une des quatre positions. Les résultats sont intéressants, d'autant plus que les étudiant·e·s doivent sortir de leur zone de confort et défendre une position qui le plus souvent ne correspond pas à leurs propres convictions. Pour corser les débats, il m'arrive de changer les rôles au milieu du débat et demander à chaque groupe de défendre la position opposée à celle qu'il avait préparée.

crucifix viennent en quelque sorte légitimer des pratiques parfois douteuses de la part des politiciens qui n'hésitent pas à se disputer, à s'insulter, à renier leurs promesses, à défendre leurs propres intérêts, à prendre des décisions pas toujours inspirées par l'Évangile ? Poser la question, c'est y répondre et l'Église catholique — puisque c'est à elle qu'il renvoie — pourrait exiger que l'on retire le crucifix pour qu'il cesse d'être instrumentalisé, pour qu'il ne soit pas détourné du sens que les catholiques lui donnent, celui d'un Dieu prêt à souffrir et à mourir.

3. L'hostie et la question de la propriété indivise

J'oserai évoquer l'hostie comme dernier artefact⁴. Car, s'il est un artefact religieux qui fait partie de l'espace public, c'est bien celui-là ! Depuis une centaine d'années, le mot est devenu l'un des sacres les plus populaires du Québec, et depuis trente ans, la chose est devenue une grignotine largement consommée et vendue dans presque toutes les épiceries. Mais le succès a un prix et l'hostie tend à perdre sa valeur proprement religieuse. Hors de l'église, hors de la liturgie, l'hostie n'est plus le corps du Christ. Et l'Église catholique a parfois tendance à regretter qu'elle soit tombée dans le domaine public.

Mais en 2006, dans sa campagne annuelle de financement, l'archidiocèse de Montréal placardait des affiches immenses sur les murs de Montréal. Sur un fond noir, elles proposaient un seul mot en lettre rouge et sa définition en lettres blanches. Il en existait trois versions, toutes reliées à l'eucharistie. L'une parlait du tabernacle, l'autre du ciboire et la troisième de l'hostie, évidemment : « Hostie n.f. : rondelle de petit pain azyme que le prêtre consacre pendant la messe ». La campagne était intéressante. Elle semblait signaler que l'archidiocèse avait pris acte qu'il n'était plus le seul propriétaire de l'hostie. Profitant du fait que l'hostie avait conquis l'espace public, il tentait de profiter du succès de cet artefact du patrimoine religieux.

⁴ J'ai eu l'occasion de développer plus longuement mes réflexions dans un article disponible gratuitement sur Internet : Bauer O. (2009). « Le mot et la chose, l'hostie dans le matrimoine du Québec ». *Journal of religion and Popular Culture*, vol. 21. Disponible en libre accès : https://serval.unil.ch/en/notice/serval:BIB_74B9E8194B77